



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAUAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Josée TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

**DEL 30.06.2017-032 : Rénovation thermique de l'école élémentaire publique Mona-Ozouf**

La Commune a fait réaliser par le cabinet GES de Daoulas un audit pour la rénovation thermique de son école élémentaire publique. Un ensemble de mesures a été entrepris qui sera complètement réalisé d'ici la fin de l'année 2017.

Ces mesures sont :

- L'ajustement du réduct de température
- Le remplacement des menuiseries simple vitrage par des menuiseries double vitrage
- L'isolation des plafonds non isolés

Les coûts sont les suivants :

- L'ajustement du réduct de température devrait être réalisé sans surcoût supplémentaire.
- Le marché de remplacement des menuiseries a été attribué à l'entreprise Miroiterie de Cornouaille pour un montant de 79 755 €HT.
- Les travaux d'isolation des plafonds seront réalisés en régie, le coût de la fourniture est de 2586 €HT.

Le coût total de ces travaux hors main d'œuvre communale (non prise en compte par Quimperlé communauté) est donc de 82 341 €HT. La commune n'ayant aucune subvention pour cette opération, elle sollicite donc le fonds de concours de Quimperlé communauté à hauteur de 50% de ce montant soit 41 171 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve** la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire publique Mona-Ozouf à hauteur dont le montant s'élève à 82 341 €HT.

**Sollicite** le fonds de concours de Quimperlé communauté à hauteur de 41 171 €HT.

**Autorise** le maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE,

YVES ANDRÉ

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

-7 JUL. 2017